

*Affaires courantes*

J'ai trouvé particulièrement intéressants ses propos sur la télédiffusion des délibérations de certains comités. Je suis parfaitement d'accord avec lui. La population canadienne veut certes que le gouvernement soit plus transparent, et une bonne façon de le faire est justement de télédiffuser les délibérations de certains comités. Je dis bien certains, car il faut tenir compte des coûts que cela va entraîner. Après tout, c'est l'argent des contribuables. Ce serait fantastique si nous pouvions télédiffuser les délibérations de tous les comités. Par contre, je ne pense pas que ce soit une bonne idée à cause des coûts que cela comporte.

Nous sommes tous conscients à la Chambre que les comités sont très utiles. Ces dernières années, les comités sont devenus plus importants, et les députés y consacrent beaucoup de temps. Si les Canadiens pouvaient suivre les délibérations des comités, ils comprendraient bien mieux les problèmes et les projets de loi à l'étude à la Chambre des communes.

J'ai l'honneur de siéger au Comité chargé d'étudier le projet de loi sur les conflits d'intérêts chez les parlementaires, un comité mixte composé de représentants de tous les partis. Nous nous réunissons tous les mardis et jeudis, le matin, pendant les heures de séance de la Chambre. Nous comptons déposer notre rapport à la fin juin, au plus tard.

Je dois consacrer beaucoup de temps à ce comité, mais le jeu en vaut la chandelle. Toute cette question des conflits d'intérêts revêt une très grande importance pour la population canadienne. Comme vous le savez, nous n'avons pas de loi à ce sujet. Nous n'avons qu'un code établi par le premier ministre actuel.

**Une voix:** C'est une farce.

**Mme Callbeck:** Il est clair que le code ne suffit pas. Nous avons besoin d'une loi qui soit rigoureuse, mais aussi raisonnable et flexible. Je le répète, j'estime que le public trouverait très instructives les délibérations de ce comité.

**Une voix:** Absolument.

**Mme Callbeck:** Le député de Glengarry—Prescott—Russell fait également partie de ce comité. Je voudrais qu'il nous dise s'il estime lui aussi que le public en tirerait grandement profit s'il pouvait suivre les délibérations du Comité chargé d'étudier le projet de loi sur les conflits d'intérêts chez les parlementaires?

**M. Boudria:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue de poser la question et je tiens à la féliciter pour l'excellent travail qu'elle accomplit au comité. Ses électeurs seraient très impressionnés, j'en suis sûr, s'ils avaient la chance de voir tout le travail que font la députée et d'autres membres du comité.

Ce qui importe le plus, c'est que nous avons entendu des témoins très intéressants. Hier, par exemple, le directeur général des élections a comparu devant le comité. Deux heures durant, il a répondu très franchement à nos questions. Nous l'avions convoqué comme témoin. Nous avons entendu, entre autres témoins, le sous-registraire général adjoint du Canada, l'administrateur ontarien des lignes directrices en matière de conflit d'intérêts et le juriste du Québec.

• (1350)

**Une voix:** Le juge Parker.

**M. Boudria:** M. le juge Parker. Vous savez, monsieur le Président, le juge Parker de la Commission d'enquête sur les activités de M. Sinclair Stevens? Je suis persuadé que tout le monde s'en souvient. Je pourrais peut-être rafraîchir la mémoire des députés à cet égard. Tout bien considéré, il vaut peut-être mieux pas. Nous avons entendu Mitchell Sharp et beaucoup d'autres témoins de ce calibre. Ils nous ont présenté d'excellentes recommandations, qui ne concordent pas toujours, mais c'est le travail du comité d'en faire le tri et d'en arriver à mettre au point un projet de loi qui soit à la fois applicable et sévère.

Mon collègue a raison de signaler qu'il doit être applicable. Il ne sert à rien d'établir un ensemble de règles si personne ne les respecte. On pourrait évidemment soutenir qu'il ne faut pas, de toute façon, se limiter à modifier les règles, mais travailler à modifier aussi l'attitude des gens qui semblent avoir du mal à respecter ces règles. Il faudra revenir là-dessus une autre fois. Mon collègue soulève là un excellent point. Les Canadiens pourraient voir ce que nous faisons au comité. C'est un travail important. Ils pourraient voir les témoins, entendre leur opinion et sentir, j'en suis sûr, que nous nous efforçons de réparer en partie, du moins, le tort causé ces dernières années à notre institution et que nous cherchons à corriger la situation. C'est l'un des comités, peut-être le tout premier, dont les délibérations devraient être télévisées conformément au nouveau Règlement que nous débattons aujourd'hui et que nous adopterons très bientôt, soit dès que tous nos collègues auront terminé de présenter